

## Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

**2**: 04.70.59.01.64

e-mail: st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compterendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 18 septembre 2025 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en octobre 2025 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNCIPAL Séance du 18 septembre 2025

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.

◆ Délibération n° 2025-51 — Renouvellement du bail commercial de l'auberge de Saint-Sylvestre : Approuvée

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le **Le Maire**,

2 3 SEP. 2025

Bernard MANILLERE